



**AN 2023**  
**23-072**

République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

L'an deux mille VINGT-TROIS, le 22 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

#### **Présents :**

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, Mme Agnès CHEVALIER, M. André GODINEAU, M. Olivier CATTELAINE, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, Mme Florence VARIN, M. Lionel LECLER, M. Edward DANGELOT, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Nathalie COLAS, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, M. Philippe BASSET, M. Philippe GARCIA, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

#### **Absents ayant donné procuration :**

Mme Sophie PRIMAS, procuration à M. Gilles LÉCOLE  
Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, procuration à Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA  
Mme Myriam DARGENT, procuration à Mme Laurence DENAND

#### **Absents excusés :**

M. Joël DANIEL, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU,

**Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

#### **DATE DE LA CONVOCATION :**

15/11/2023

#### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

|             |    |
|-------------|----|
| En exercice | 33 |
| Présents    | 28 |
| Votants     | 31 |

#### **DATE D'AFFICHAGE :**

15/11/2023

**OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE  
2023-2024 AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES DES ÉCOLES  
ÉLÉMENTAIRES REINE ASTRID ET LOUIS PERGAUD POUR  
L'ORGANISATION DE CLASSES ENVIRONNEMENT**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

REÇU EN PREFECTURE

le 30/11/2023

Application agréée E-legalite.com

Vu les projets de classes Environnement présentés par les écoles élémentaires Reine Astrid et Louis Pergaud,

Considérant que la Ville soutient les écoles dans leurs projets de séjours de classe Environnement,

Considérant que l'ensemble des écoles élémentaires ont été informées de la possibilité de bénéficier d'une subvention pour l'organisation de classes Environnement au vu d'un dossier portant projet et devis, adressé à la Commune pour étude,

Considérant la demande de subvention de l'école élémentaire Reine Astrid, pour l'organisation du séjour suivant :

- dates : du 04 au 08 mars 2024
- lieu : La Bourboule (63)
- thème : les volcans grandeur nature et une page d'histoire
- nombre d'élèves : 51
- nombre d'accompagnateurs : 6,

Considérant que le coût de ce séjour, hors transport, est de 16.335 euros,

Considérant la demande de subvention de l'école élémentaire Louis Pergaud, pour l'organisation de deux séjours à savoir :

1<sup>er</sup> séjour

- dates : du 25 au 27 mars 2024
- lieu : Merville-Franceville (14)
- thème : milieu marin et cerfs volants
- nombre d'élèves : 49 (dont la classe ULIS)
- nombre d'accompagnateurs : 9,

2<sup>ème</sup> séjour

- dates : du 18 au 21 juin 2024
- lieu : Couëtron-au-Perche (41)
- thème : nature historique
- nombre d'élèves : 44
- nombre d'accompagnateurs : 6,

Considérant que les coûts de ces séjours s'élèvent respectivement à 10.251 euros et à 11.861,49 euros,

*Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Affaires Scolaires, Périscolaire et Petite Enfance réunie le 17 novembre 2023,*

*Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie-Christine LOZACH-PAIOLA, Adjoint au maire délégué aux Affaires Scolaires, au Périscolaire et à la Petite Enfance,*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix Pour),

- **ARTICLE 1 : DÉCIDE d'attribuer** une subvention de fonctionnement pour l'organisation de classes Environnement durant l'année scolaire 2023-2024 :
  - à l'association OCCE de l'école élémentaire Reine Astrid,
  - à l'association OCCE de l'école élémentaire Louis Pergaud,d'un montant respectif de 15 000 €,
- **ARTICLE 2 : CONFIRME** que les crédits sont prévus au budget communal,
- **ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à faire procéder** au mandatement.

*Fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme au registre*




Sylvia PADIOU,  
Secrétaire de séance

Gilles LÉCOLE,  
Maire d'Aubergenville.



AUBERGENVILLE (Yvelines)  
Certifié exécutoire le présent acte transmis à  
M. le Sous-préfet le 30/11/2023  
Et publié le 30/11/2023  
Gilles LÉCOLE,  
Maire d'Aubergenville



REÇU EN PREFECTURE

le 30/11/2023

Application agréée E-legalite.com